

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BAZADAIS

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 29 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 29 octobre, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 21 octobre, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Bazas, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Etaient présents : Jeanine CASTAGNET, Olivier DUBERNET, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Yvette GARDERE, Michelle LABROUCHE, Martine LAGARDERE, Madeleine LAPEYRE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Sophie METTE, Clément MUSSEAU, Bernard TULARS, Eric VIGNEAU.

Absents, excusés : Jean-Pierre BAILLE, Anne BETEILLE, Claudine COLLAVINI, Bruno DREUMONT, Viviane DURANTAU, Nathalie DUROUCHOUX, Frédérique FAGET, Jean YVES, Morgane LE COZE, Philippe LEFEBVRE, Willy MAYO, Daniel SAINT-MARC.

Procuration : Anne BETEILLE à Madeleine LAPEYRE, Claudine COLLAVINI à Françoise DUPIOL-TACH, Viviane DURANTAU à Olivier DUBERNET.

Secrétaire de séance : Michelle LABROUCHE

N° de délibération	Objet	Adoption
de-29102015-01	Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir	Unanimité
de-29102015-02	Création de 4 postes suite à avancement de grade	Unanimité

- **Olivier DUBERNET** accueille les membres du Conseil d'administration puis présente l'ordre du jour.

I- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2015

Le compte rendu est adopté à la majorité.

II- RAPPORT N°1 : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Délibération n°DE_29102015_01

Monsieur le Vice-Président explique que l'agent d'accueil du CIAS a été transféré à l'accueil au siège de la CDC en juin 2015. Un agent a donc été affecté pour la remplacer comme assistante administrative du CIAS. Cet agent bénéficiait d'un contrat CAE que le Vice-Président propose de reconduire sous la forme d'un emploi d'avenir.

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois, renouvelable 2 fois, et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Vice-président propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- contenu du poste : assistante administrative au CIAS du Bazadais
- durée des contrats : 12 mois, renouvelable 2 fois
- durée hebdomadaire de travail : 35h00
- rémunération : SMIC
- et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ses membres :

- ➔ **DE CREER** un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions précisées ci-dessus ;
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

III- RAPPORT N°2 : CREATION DE QUATRE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Délibération n°DE_29102015_02

La commission administrative paritaire, réunie le 16 septembre 2015, a émis un avis favorable à l'avancement de grade de plusieurs agents.

Afin de pouvoir les nommer sur ces nouveaux grades, Monsieur le Vice-président indique qu'il est nécessaire de supprimer les quatre postes existants et d'en créer quatre nouveaux.

Monsieur le Vice-président propose de :

- supprimer un poste d'adjoint administratif 2cl à temps complet
- créer un poste d'adjoint administratif 1cl à temps complet

- supprimer un poste d'agent social 2cl à temps complet
- créer un poste d'agent social 1cl à temps complet

- supprimer deux postes d'agent social 2cl à temps non complet à 30h00
- créer deux postes d'agent social 1cl à temps non complet à 30h00

à compter du 1er novembre 2015.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ses membres :

- ➔ **DE SUPPRIMER** quatre postes de 2^{ème} classe et d'en **CREER** quatre de 1^{ère} classe dans les conditions précisées ci-dessus ;
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Vice-Président propose que la prochaine réunion ait lieu en décembre à Escaudes et qu'elle soit suivie d'un repas entre les membres du Conseil d'Administration. Il propose également d'associer à ce repas les responsables de secteur et assistantes administratives du CIAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.